

Conditions d'exercice de la procuration pour l'utilisation de l'espace privé Internet MSA

Conditions générales

- Cette procuration ne vaut que pour l'utilisation des services en ligne proposés sur le site internet et peut faire à tout moment l'objet d'une modification (réduction ou extension du champ de la procuration) ou d'une résiliation.
- La MSA n'est pas responsable des retards provoqués par votre mandataire dans l'étude de votre dossier (art. 1991 du code civil).
- Cette procuration n'autorise en aucun cas votre mandataire à signer pour vous une demande de prestation, d'allocations diverses ou tout autre document nécessitant votre signature, ni à percevoir vos paiements.
- Cette procuration n'autorise pas votre mandataire à vous représenter devant le tribunal judiciaire et la cour d'appel (art. R142.20 du code de la sécurité sociale).
- Mise à disposition des services sous réserve que la caisse d'appartenance ait activé le service concerné.

Conditions de modification de la procuration

- Le mandant et/ou le mandataire peut modifier la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA. Le mandataire peut supprimer une procuration en cours dans l'espace privé service "Gérer vos procurations" et en demander une nouvelle.
- En cas de création de nouveaux services sécurisés, le mandant et le mandataire feront une nouvelle procuration, par courrier signé et envoyé à la MSA.
- En cas de suppression d'un service mentionné dans le document, la procuration pour ce service prend fin automatiquement.

Conditions d'annulation de la procuration

- Le mandant ou le mandataire peuvent mettre fin à la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA. Le mandataire peut supprimer une procuration en cours dans l'espace privé service "Gérer vos procurations".
- La procuration s'éteint automatiquement après que la MSA ait été informée des événements suivants :
 - La radiation du mandant ;
 - Le décès du mandant ou du mandataire ;
 - L'incapacité du mandant ou du mandataire (tutelle ou curatelle) ;

Durée de la procuration

- La procuration a une validité d'un an, reconductible tacitement chaque année.

Information complémentaire

- Pour les futurs demandes de procurations, vous pouvez utiliser le service en ligne "Gérer mes procurations" pour plus de rapidité et simplicité.
- Les services rendus par les caisses MSA sont gratuits. Tout intermédiaire offrant ses services moyennant rémunération convenue à l'avance à un assuré social en vue de lui faire obtenir le bénéfice des prestations qui peuvent lui être dues est passible d'une amende. (art. L377.2 du code de la sécurité sociale).
- Une pièce d'état civil est à joindre à la procuration par le demandeur de la procuration (l'adhérent MSA).

Procuration pour l'utilisation des services en ligne Internet MSA

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse postale :

Numéro d'adhérent MSA (sécurité sociale, Siret ou établissement) :

Adresse mail :@.....

Caisse MSA d'affiliation :

donne procuration, conformément aux articles 1984 à 2010 du code civil, à :

Nom, prénom ou raison sociale (entreprise) :

Adresse postale :

Adresse mail :@.....

=> Cette personne ou cette entreprise est adhérente MSA et/ou a déjà un espace privé pour une autre procuration en tant que mandataire :

Identifiant de connexion (compte en tant que mandataire, numéro de sécurité sociale ou SIRET) :

=> Cette entreprise n'est pas adhérente MSA et n'a pas d'espace privé pour une autre procuration en tant que mandataire :

Identifiant de connexion : pour les cabinets comptables le numéro SIRET de l'établissement :

Précisions :

- pour tous les autres mandataires, l'identifiant de connexion sera créé et communiqué par votre MSA.
- l'imprimé doit être retourné à la caisse dont dépend l'adhérent ou l'entreprise : voir <https://www.msa.fr/lfp/contact/coordonnees-msa>



Pour utiliser les services en ligne suivants :

Services en ligne Entreprise

Numéro Siret ou établissement du mandant :

Si vous souhaitez procuration sur l'ensemble de services en ligne, cochez cette case :

☐ **L'ensemble des services « Entreprise »**

Si vous ne souhaitez pas procuration sur l'ensemble de services en ligne, cochez les services en ligne concernés : (une procuration partielle à quelques services peut limiter certains accès)

Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle

- ☐ Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières (hors AT)
- ☐ Décomptes d'Indemnités journalières
- ☐ Déclarer et gérer un Accident du Travail salarié (DAT)

Santé Sécurité au Travail

- ☐ Demander un rendez-vous pour une visite de reprise ou à la demande
- ☐ Mes contacts Santé Sécurité au Travail

Attestations / Exploitation

- ☐ Demander mes attestations professionnelles
- ☐ Consulter le relevé parcellaire

Factures et règlements

- ☐ Consulter mes factures d'assurances sociales
- ☐ Gérer mes comptes de télépaiement
- ☐ Régler mes factures

Dépôt de fichiers déclaratifs

- ☐ Déposer et suivre un fichier déclaratif

Tesa : DPAE, bulletin de salaire

- ☐ Demander l'adhésion au TESA
- ☐ Nouveau Tesa simplifié
- ☐ TESA + (CDD et CDI)
- ☐ Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE)
- ☐ Ancien TESA Simplifié

DSN

- ☐ Gérer mon inscription
- ☐ Mes règlements DSN
- ☐ Suivre et déposer une DSN
- ☐ Visualiser et vérifier mes DSN

Contact et échanges

- ☐ Envoyer un document entreprise
- ☐ Demander un rendez-vous
- ☐ Mes derniers documents (voir en annexe la liste des documents consultables)

Compte adhérent

- ☐ Consulter mon compte adhérent Entreprise



Services en ligne Particulier et Exploitant N° de sécurité sociale :

Si vous souhaitez procuration sur l'ensemble de services en ligne, cochez cette case :

- ☐ **L'ensemble des services « Particulier »**
- ☐ **L'ensemble des services « Exploitant »**

Si vous ne souhaitez pas procuration sur l'ensemble de services en ligne, cochez les services en ligne "Particulier" concernés : (une procuration partielle à quelques services peut limiter certains accès)

Santé, Invalidité

- ☐ Attestation de droits maladie
- ☐ Attestation médecin traitant
- ☐ Demander la complémentaire santé solidaire
- ☐ Demander ma carte européenne d'assurance maladie
- ☐ Ma carte vitale
- ☐ Suivi émission carte vitale
- ☐ Demander une pension d'invalidité

Famille, Logement

- ☐ Déclaration de patrimoine
- ☐ Déclarer un changement de situation
- ☐ Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- ☐ Déclarer mes ressources complémentaires
- ☐ Déclarer mes ressources pour les prestations familiales
- ☐ Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'aide au logement
- ☐ Demande d'allocation de soutien familial, aide au recouvrement
- ☐ Demander une aide au logement
- ☐ Notification de ressources pour les prestations familiales

Handicap

- ☐ Déclarer mes ressources Allocation Adulte Handicapé (AAH)

RSA, Prime d'activité

- ☐ Prime d'activité : demande et déclaration trimestrielle
- ☐ Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA
- ☐ Demande de RSA
- ☐ Attestation de droits RSA

Paielements et remboursement

- ☐ Paiements et décomptes santé
- ☐ Paiements action sanitaire et sociale
- ☐ Paiements invalidité
- ☐ Paiements prestation famille/logement
- ☐ Paiements retraite
- ☐ Participations forfaitaires et franchises
- ☐ Relevé annuel des prestations santé

Obtenir une attestation

- ☐ Attestation fiscale
- ☐ Attestation de paiement et non-paiement

Contact & échanges

- ☐ Demander un rendez-vous
- ☐ Envoyer un document
- ☐ Envoyer et consulter mes messages
- ☐ Suivi de mes demandes de prestations

Si vous ne souhaitez pas procuration sur l'ensemble de services en ligne, cochez les services en ligne "Exploitant" concernés : (une procuration partielle à quelques services peut limiter certains accès)



Arrêt maladie, accident et maladie professionnelle

- ☐ Décomptes d'Indemnités journalières

Attestations / Exploitation

- ☐ Demander un changement de situation professionnelle
- ☐ Demander mes attestations professionnelles

Cotisations

- ☐ Demander la modulation des appels fractionnés ou mensuels

Factures et règlements

- ☐ Gérer mes comptes de téléversement
- ☐ Régler mes factures
- ☐ Consulter mon compte adhérent Exploitant

Contact & échanges

- ☐ Mes derniers documents (voir en annexe la liste des documents consultables)
- ☐ Envoyer un document
- ☐ Envoyer et consulter mes messages
- ☐ Demander un rendez-vous

Je joins une photocopie de ma carte d'identité ou de mon passeport en cours de validité et j'atteste avoir pris connaissance des conditions d'exercice de la procuration.

A Le

Signature de l'assuré (mandant)

Signature du mandataire

Procuration : La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L. 377-1 du code de la sécurité sociale, 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

ANNEXE

Liste des documents consultables en procuration pour les bouquets

« Exploitants » et « Entreprises »

L'accès aux documents d'un adhérent MSA par un tiers bénéficiant d'une procuration/délégation est fonction des services ayant fait l'objet de cette procuration/délégation.

Le tiers peut consulter certains documents des bouquets « Exploitants » et « Entreprises » si l'adhérent a géré son mode de réception des documents par voie électronique.

Les documents accessibles en fonction des services donnés en délégation/procuration sont présentés ci-dessous.

Cette liste est exhaustive à la date de signature de la convention. Elle est susceptible d'évoluer en cas de mise à disposition de nouveaux documents dans l'espace privé.

Espace Exploitant	
Libellé service donné en procuration	Documents visualisables par le tiers
Régler mes factures de cotisations non-salariées	Les factures annuelles de cotisations des non-salariés Les factures de cotisations rectificatives des non-salariés Les factures d'appels provisionnels Les échéanciers mensuels
Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels	
Espace Entreprise	
Libellé service donné en procuration	Documents visualisables par le tiers
Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières	Les décomptes IJ
Déclarer et gérer un accident du travail salarié (DAT)	
Consulter mon relevé parcellaire	Bulletin de mutation de terres / relevé parcellaire
Transférer le fichier de déclaration de salaires TESA et DPAE Déclarer des salaires pour les paiements des IJ	Les décomptes IJ